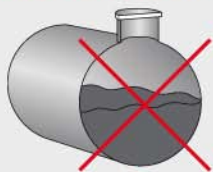


# Délai d'assainissement au 31.12.2014 pour les citernes enterrées à simple paroi

Le choix d'installer un chauffage au mazout dans une nouvelle construction ou de remplacer une chaufferie au mazout vétuste par un équipement moderne au mazout est souvent dû au fait que le système au mazout offre la possibilité au propriétaire de disposer de sa propre réserve d'énergie dans sa citerne. Cette particularité offre au propriétaire de nombreux avantages. Selon le dimensionnement de l'installation de stockage, on peut entreposer du combustible pour plusieurs

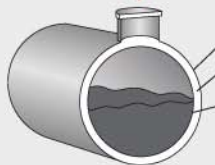
périodes de chauffage. En gérant habilement sa citerne, on peut décider du meilleur moment pour acheter le combustible et ainsi déterminer le prix soi-même. Pour les énergies de réseau, telles le gaz naturel et l'électricité, cela est impossible. Les propriétaires immobiliers disposant d'un chauffage au gaz ou d'une installation de pompes à chaleur n'ont aucune influence, ni sur le prix de l'énergie, ni sur le choix du fournisseur.

## Ma citerne peut-elle être transformée en réservoir à double paroi?



Les réservoirs à simple paroi doivent être transformés ou remplacés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Si oui



**Réservoir en acier existant**  
**Espace intermédiaire** surveillé par un détecteur de fuites  
**Revêtement d'étanchéité** enveloppe intérieure souple

Votre entreprise de révision de citernes peut vous renseigner sur les travaux à entreprendre pour assainir votre citerne.

## Réalisation d'une nouvelle installation de stockage de mazout

**Solution 1**  
Pose en extérieur d'une nouvelle citerne enterrée à double paroi



**Solution 2**  
Mise en place de citernes de ménages avec bac de rétention intégré à l'intérieur du bâtiment



## Ne sacrifiez pas votre citerne

En modifiant la loi sur la protection des eaux le 1.1.2007, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) exige que tous les réservoirs enterrés à simple paroi, ou à double paroi sans détecteur de fuites, soient équipés d'un double manteau intérieur avec détection de fuites, au plus tard le 31 décembre 2014.

De nombreuses citernes à mazout situées dans les anciennes zones de protection des eaux de catégorie B et C ne sont dotées

qu'une simple paroi. Même les citernes surveillées par un appareil à vacuum complet sont considérées comme à simple paroi et doivent donc faire l'objet d'un assainissement.

Les sociétés spécialisées et qualifiées de révision de citernes sont en mesure d'assainir selon les règles votre citerne afin qu'elle soit conforme aux prescriptions. Vous pourrez ainsi continuer à profiter des avantages de disposer de votre propre réserve d'énergie durant de nombreuses années encore.

Des économies d'énergie sans devoir changer le système de chauffage

# Assainissement au standard Minergie d'un immeuble chauffé au mazout

## Le cadre général

Situé à La Sagne, en bordure de la route qui mène aux Ponts-de-Martel, (NE), ce petit immeuble de 6 appartements construit en 1912 n'avait jamais auparavant été assaini complètement. Son propriétaire, Pierre Renaud, également directeur du bureau Planair SA, a décidé d'effectuer tous les travaux en vue d'une certification au standard Minergie.



Le bâtiment avant la rénovation.

### Les caractéristiques générales du bâtiment

Date de construction	1912
Nombre d'appartements	6
Surface habitable	753 m <sup>2</sup>
Valeur cadastrale	628 000 CHF
Consommation annuelle pour chauffage	9350 litres de mazout
Consommation annuelle pour eau chaude sanitaire	1650 litres de mazout

Consommation annuelle de mazout	Avant assainissement	Après assainissement
	11 000 litres	3520 litres

## Les réalisations effectuées sur l'enveloppe du bâtiment

La toiture a été surélevée de 12 centimètres pour permettre d'ajouter une isolation thermique supplémentaire. Par ailleurs, une isolation en laine de pierre a été insufflée entre les chevrons existants pour compléter l'isolation existante. Un nouveau pare-vapeur étanche a été installé. La charpente a par ailleurs été assainie par le remplacement de quelques poutres.

La toiture étant complexe, les coûts d'assainissement par mètre carré sont donc relativement élevés.

### Caractéristiques techniques de la toiture

Nombre de m <sup>2</sup> assainis	298 m <sup>2</sup>
Coûts de réalisation	193 500 CHF
Prix par m <sup>2</sup> assaini	614 CHF/m <sup>2</sup>
Répartition	50% de travaux d'entretien 50% de travaux énergétiques

Les 36 fenêtres et les 12 velux du bâtiment ont été changés avec des fenêtres triple vitrage. Par ailleurs, les volets ont été remplacés par des stores électriques qui permettent un meilleur confort.

### Caractéristiques techniques des fenêtres

Nombre de m <sup>2</sup> assainis	76 m <sup>2</sup>
Coûts de réalisation	48 500 CHF
Prix par m <sup>2</sup> assaini	638 CHF/m <sup>2</sup>
Répartition	50% de travaux d'entretien 50% de travaux énergétiques

Toutes les façades ont été assainies depuis l'extérieur avec une augmentation de l'enveloppe de 25 cm. Les balcons existants étaient pris dans la dalle et constituaient un pont thermique. Ils ont été démontés pour être remplacés par des balcons métalliques, appuyés sur des piliers extérieurs, permettant de supprimer le pont thermique.



Les travaux d'assainissement en cours.

### Caractéristiques techniques des façades

Nombre de m <sup>2</sup> assainis	435 m <sup>2</sup>
Coûts de réalisation	106 000 CHF
Prix par m <sup>2</sup> assaini	244 CHF/m <sup>2</sup>
Répartition	65% de travaux énergétiques 35% de travaux d'entretien

Isolation du plafond des caves (locaux non chauffés) de 10 centimètres en moyenne.



L'installation existante de chauffage au mazout.